



*Au service  
des peuples  
et des nations*

## Plan de Travail 2013

Projet d'Appui à la mise en place des Business Promotion Center

*Entre*

*Le Gouvernement de la République du Bénin,*

Et

Le Programme des Nations Unies pour le développement

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

**Titre du Projet : Appui à la mise en place des Business Promotion Center (BPC)**

**Effet UNDAF:** D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire ;

**Effets escomptés du CPAP :** Les populations défavorisées, notamment, les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et le développement des filières agricoles

**Produits escomptés:**

- 1- Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues
- 2- Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère Chargé de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MCMEJF)

**Parties responsables :** Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)

**Brève Description du projet**

Dans le but de trouver des solutions adaptées au problème de chômage et de sous emploi des jeunes, le Gouvernement et PNUD entendent promouvoir la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entrepreneuriat notamment en milieu rural, le développement des filières agricoles et un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées.

A ce titre, le présent projet contribuera à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat au niveau local à travers la mise en service de centres régionaux de ressources pour l'entrepreneuriat, les toutes petites entreprises et le développement local au Bénin. Ces centres appelés « Business Promotion Center » seront de véritables centres d'assistance et de services au profit des entreprises locales, des futurs entrepreneurs, de la promotion de l'économie locale et du développement des affaires. Pour assurer leur rayonnement, les Business Promotion Center seront installés progressivement dans les principales villes du Bénin à savoir : Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon, Lokossa, Natitingou.

Le projet bénéficiera pour l'année 2013 de la contribution du PNUD pour un montant de 550 000 US \$. Le Gouvernement contribuera pour 300 000 US \$.

Il sera exécuté suivant la modalité NEX avec le Ministère chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et servira par ailleurs de cadre de capitalisation des acquis du projet PAPEJ.

Durée du programme: 2009-2013	Budget en USD	2013
Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique): Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	Ressources Totales requises	850 000
Atlas Award ID :	Ressources Totales allouées	850 000
Date de début : 01/05/2012	Régulière (PNUD) :	550 000
Date de fin : 31/12/2013	Gouvernement :	300 000
Date de réunion du PAC : 18/04/2012	Donateur	-
Arrangements de gestion : NEX	Budget non financé:	0
	Contributions en nature :	PM

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin		09/01/13	<b>Abdel Rahamane BABA-MOUSSA</b> Directeur de Cabinet du Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
Programme des Nations Unies pour le développement		08/12/12	<b>Nardos BEKELE-THOMAS</b> Coordonatrice des activités opérationnelles du SNU Représentant Résident PNUD



#### IV. PLAN DE TRAVAIL 2013

PRODUITS ESCOMPTEES Données de base, Indicateurs et cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Liste des résultats d'activités et les actions pour les réaliser	AGENDA				PARTIE RESPONSABLE	Source de Financement	BUDGET PREVU Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
		T1	T2	T3	T4				
<b>PRODUIT 1 : Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues</b>  <b>Indicateurs :</b> 1. Nombre de BPC opérationnels 2. Nombre de formation des EDL réalisé  <b>Données de base</b> 1. 01 2. 02  <b>Cible Annuelle :</b> 1. 03 2. 06	<b>1</b> Résultat de l'activité : une masse critique de Leaders en développement d'entreprises est formée (Activité 4 : Leaders en Développement d'entreprises)	X	X	X	X	Responsable : MCMEIF	PNUD BN	74500_Divers 72405-Fournitures 71305_Consultant national	91 000 15 000
		<b>Action 1.1 :</b> Organiser atelier de capitalisation des acquis (EDLS et TOT et partenaires financiers)	X	X			MCMEIF (ANPE, FNM, ANPME)	PNUD	74500_Divers 72405-Fournitures Frais de publication dans les journaux
	<b>Action 1.2 :</b> Sélectionner les candidats à la formation des EDLS	X	X			PNUD, autres structures impliquées	PNUD	71200_Consultant International	50 000
	<b>Action 1.3 :</b> Organiser la formation des EDLS (120 EDLS)	X	X	X		PNUD, MCMEIF, Consultants	BN	73100_Charges locales 74500_Divers 72405-Fournitures	10 000
	<b>Action 1.4 :</b> Mettre en place un mécanisme de suivi-accompagnement / évaluation des EDLS formés par le coaching		X	X	X	MCMEIF	PNUD BN	71305_Frais de mission 72405-Fournitures Carburant	17 000 5 000
	Sous total Activité 1								106 000
	<b>2</b> résultat de l'activité: les BPC sont opérationnels (Activité 2 : BPC Opérationnels)	X	X	X	X	Responsable : MCMEIF	PNUD BN		281 000 205 000
	<b>Action 2.1 :</b> Organiser des missions de prospection, d'identification et de mobilisation des acteurs pour la mise en place des deux (02) BPC à créer	X	X			PNUD, MCMEIF et autres structures impliquées	PNUD	71500_Frais de mission Carburant 74500_Divers 72405-Fournitures	15 000

<b>PRODUIT 2 : Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes</b>	Action 2.2 : Organiser un voyage d'étude dans la sous région	X				PNUD MICMEJF	PNUD	71600_Frais de mission 74500_Divers 72405_Fournitures Transport	40 000	
	Action 2.3 : Acquérir et installer les équipements nécessaires pour les deux (02) BPC		X	X		PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD BN	72200_Equipements	150 000 185 000	
	Action 2.4 : Recruter et installer l'UGP des trois (03) BPC	X	X	X	X	PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD BN	74500_Divers 72405_Fournitures Frais de publication dans les journaux	10 000 10 000	
	Action 2.5 : Renforcer les capacités du personnel technique pour la gestion des trois (03) BPC		X	X	X	PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD BN	71305_Conseillant national	10 000 10 000	
	Action 2.6 : Mettre en place les outils de gestion des BPC (manuel de procédures, business plan, manuel d'opérations, outils de communication, etc)	X	X			PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD	71305_Conseillant national	30 000	
	Action 2.7 : Réaliser une maquette architecturale et un dossier technique pour le local du BPC	X				PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD	71305_Conseillant national	6 000	
	Action 2.8 : Appuyer le fonctionnement des BPC	X	X	X	X	PNUD, MICMEJF et autres structures impliquées	PNUD	71305_Conseillant national	20 000	
	Sous total Activité 2								486 000	
	<b>Total Produit 1</b>								<b>592 000</b>	
	<b>PRODUIT 3 : Résultat de l'activité : Les capacités du MICMEJF sont renforcées en matière de suivi-évaluation des stratégies d'emploi (Activité 3 : Appui aux structures de promotion de l'emploi)</b>	3. Responsable : MICMEJF								
Action 3.1 : Appuyer la mise en réseau des jeunes bénéficiaires des prestations des structures de promotion de l'emploi										
			X	X	X	ANPE, autres structures impliquées	PNUD BN	71200_Conseillant International	20 000 10 000	
Action 3.2 : Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'emploi										
<b>Données de base:</b>		X	X	X	MICMEJF, Mairies et autres structures impliquées	PNUD	71200_Conseillant International	25 000		
	<b>00</b>									

Indicateurs :	Nombre de bénéficiaires des prestations des BPC	Action 3.3 : Mettre en place une plateforme dynamique d'échanges des structures de promotion de l'entrepreneuriat y compris les BPC	X	X			MCMEIF, Mairies et autres structures impliquées	PNUD BN	71305_Consultant national	30 000 5 000
	Cible Annuelle: 200 entreprises individuelles appuyées	Action 3.4 : Appuyer la réalisation, la mise en place et l'animation régulière des supports de communication sur les opportunités d'emploi Action 3.5 : Sensibiliser les jeunes et les femmes à la fréquentation des BPC		X	X	X	PNUD, MCMEIF, Mairies et autres structures impliquées	PNUD BN	71305_Consultant national	54 000
Administration et fonctionnement (Activité 1 : Gestion de projet)		Action 3.6 : Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère		X	X		MCMEIF, Mairies et autres structures impliquées	BN	71400_Expert national	20 000
		Sous total Activité 3								184 000
		Total Produit 2								184 000
		Frais de personnel	X	X	X	X		PNUD BN	71405_Frais de personnel du projet	39 000 15 000
		Charges de communication	X	X	X	X		BN	72400_Communication	5 000
	Fournitures de bureau	X	X	X	X		PNUD	72500_Fournitures de bureau	10 000	
	Charges locatives	X	X	X	X		BN	73100_Charges locales	5 000	
	Total Administration						PNUD BN		49 000 25 000	
	TOTAL								850 000	

## V. Arrangements de gestion

### 1. Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités du Projet à 1.475.000 \$US pour une durée de deux (2) ans. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus.

Le présent Projet sera financé par les ressources propres du PNUD, du Gouvernement et par des ressources des partenaires souhaitant participer à sa mise en œuvre. A cet effet, une « corbelle commune » sera mise en place; les partenaires au développement pourraient y contribuer en utilisant soit la modalité de fonds fiduciaire ou celle de partage des coûts. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux partenaires au développement désireux d'accompagner le Projet d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

### 2. Rôles et Responsabilités des Partenaires du Projet

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale, et à ce titre le gouvernement est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

**MDAEP** : Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales.

**Le BUREAU PAYS DU PNUD** : Evalue la capacité du gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Supervise conjointement le projet et assure le transfert des ressources. Joue le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité Technique de Gestion du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il doit garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonne la mobilisation de ressources au profit du projet.

**MCMEJF** : C'est le Partenaire de Réalisation du Projet. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD et le MDAEP de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès en annexe de ce document de projet. Il est comptable devant le PNUD de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins de façon trimestrielle des dépenses, sur la base du format FACE en annexe de ce document de projet, et tel que défini dans le Manuel de procédure de mise en œuvre nationale.

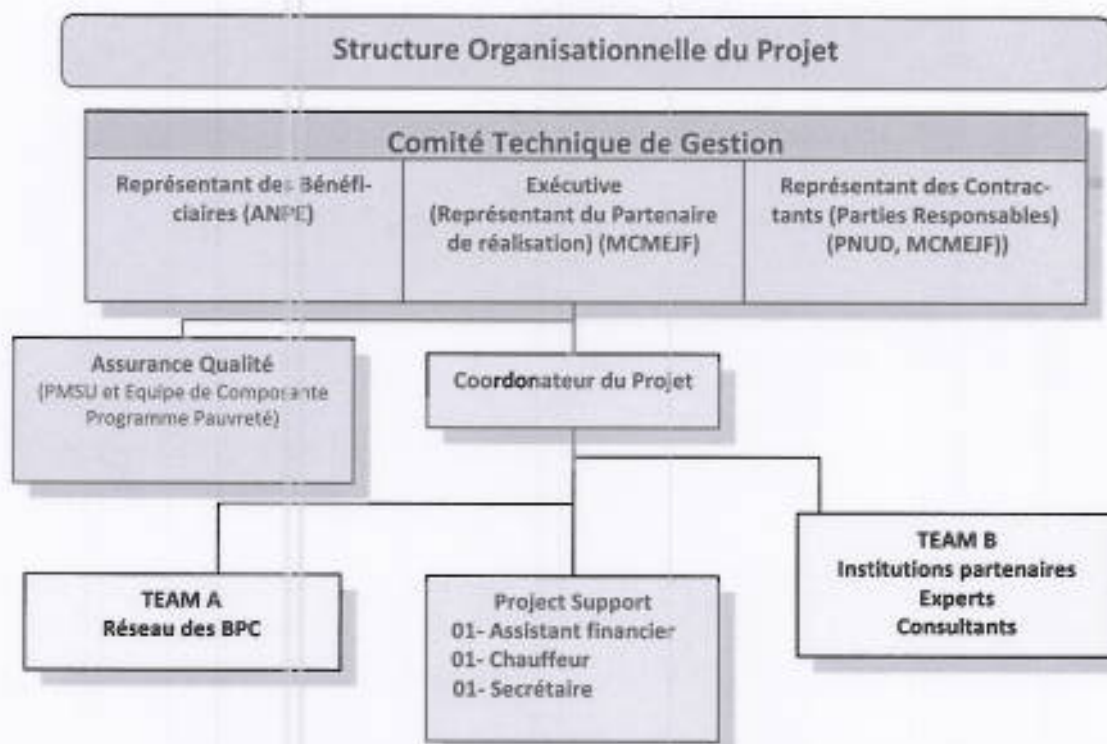
Les structures techniques du MCMEJF, notamment DPE et ANPE, sont responsables de la délivrance dans le délai et selon la qualité requise, des biens et services à eux confiés ; elles sont redevables vis-à-vis du MCMEJF.

**AUTRES PARTENAIRES** : Mairies et structures déconcentrées de promotion de l'entreprise et de l'entrepreneuriat sont parties prenantes de la réalisation des objectifs et de la pérennité du projet.

### 3. Disposition de coordination et de gestion

La mise en œuvre du Projet sera sous la responsabilité d'un Comité Technique de Gestion (CTG) coprésidé par un représentant du Ministre Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et un représentant du PNUD. Ce Comité sera ainsi composé (i) de représentants du Ministère Chargé de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (ii) des Représentants des ministères ou structures responsables de la mise en œuvre des activités dudit Projet et, (iii) du Chef de file des partenaires au développement, le PNUD. Il se réunit au moins une fois tous les trois mois et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) au suivi et contrôle de l'évolution, (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc. En outre, le

Comité de Pilotage analysera et soumettra au partenaire de réalisation et au PNUD, pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet.



Le projet sera intégré à la gestion quotidienne du Cabinet du Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes qui dispose suffisamment d'autorité sur les Directions Techniques et entités impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour l'atteinte des objectifs du projet et pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Le Coordonnateur de Projet coordonnera l'ensemble des activités du Projet en veillant à la bonne planification des activités, de la mise en œuvre, de la cohérence et à la synergie des interventions des différents partenaires, du suivi-évaluation et du reporting. Dans chaque structure impliquée, un expert sera au besoin déployé pour une Assistance Technique de courte durée dans la mise en œuvre des activités du projet au sein de cette structure.

#### 4. Les services attendus du PNUD et le niveau requis des activités d'assurance-qualité du projet

Les services d'appui ci-après pourront être sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère) ;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services

#### 5. Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.



L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

## **6. Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille**

Le Projet s'inscrit dans le cadre du CPAP 2009-2013 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD, notamment celles de la composante Pauvreté. Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents aspects de renforcement des capacités et d'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions.

A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire, en fonction des cahiers de charges de chacune des structures, deux ou plusieurs structures apportent chacune du sien pour la réalisation de l'activité.

## **7. Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires**

Les intrants nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail annuel (acquisition de biens et services, Consultant, etc.) seront définis et précisés pour chaque activité. Aussi un plan d'acquisition rigoureux sera-t-il établi pour chaque exercice et annexé au plan de travail pour une meilleure programmation.

## **8. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.**

### **8.1. Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

*Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*

### **8. 2. Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la

participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

### **8.3. Respect de l'avis de non-responsabilité.**

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

## VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

---

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation-qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre par le PMSU à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du Projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

### A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme-Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme-Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

## Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet

<b>Produit CPAP visé:</b> Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	une masse critique de Leaders en développement d'entreprises est formée	Date de début: Février 2013 Date de Fin: déc. 2013
<b>But</b>	<i>Augmenter le nombre de jeunes entrepreneurs modernes, outillés et coachés sur le terrain afin de leur permettre de participer à la création d'emploi et de richesse dans leur milieu</i>	
<b>Description</b>	Il s'agit de sélectionner les candidats EDL et de les former et de mettre en place un mécanisme de leur suivi-accompagnement / évaluation à travers le coaching et la facilitation de relations de partenariat avec les structures de financement.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
(i) Trois sessions de formation des 120 EDLs sont réalisées (ii) Le coaching des EDL's est assuré par des consultants pour le renforcement de leur efficacité.	Rapports de sélections, de formation et de coaching.	décembre 2013

<b>Produit CPAP visé:</b> Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues		
<b>Résultat d'Activité 2</b>	Les BPC sont opérationnels	Date de début: Avril 2012 Date de Fin: déc. 2013
<b>But</b>	Mettre en place et accompagner les BPC	
<b>Description</b>	<i>Il s'agit de rendre opérationnel et productif le « Women BPC ». Ensuite organiser des missions de prospection, d'identification et de mobilisation des acteurs pour la mise en place des BPC respectivement à Bohicon et à Parakou et les accompagner pour les rendre opérationnels.</i>	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
(i) – les capacités techniques et matérielles renforcées ; (ii) – un séminaire-atelier organisé ; (iii) – 3 BPC fonctionnels	(i) Plan d'opérationnalisation du BPC ainsi que les rapports de mission sont disponibles ; les rapports de formation, les manuels de gestion et les matériels acquis au profit des BPC sont disponibles	décembre 2013

<b>Produit CPAP visé:</b> Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes		
<b>Résultat d'Activité 3</b>	<i>Les capacités du MCMEJF sont renforcées en matière de suivi-évaluation des stratégies d'emplois</i>	Date de début : Mai 2013 Date de Fin : déc. 2013
<b>But</b>	Rendre le MCMEJF plus opérationnel dans sa stratégie d'identification des pôles de création d'emploi et dans le suivi accompagnement des bénéficiaires de son appui.	
<b>Description</b>	Mettre en réseau les jeunes bénéficiaires des prestations des structures de promotion de l'emploi et Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'emploi. Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Ministère.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
(i)- Au moins 200 entreprises individuelles appuyées	(i) Rapport de formation ; (ii) liste des entreprises appuyées.	Déc. 2013

## VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document et le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

## **ANNEXE**

Annexe: JOURNAL DES RISQUES



Titre du Projet:		Award ID:		Date:					
N]	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Environnement peu favorable à la promotion des affaires	Mars 2012	Stratégique	Impacts limités des actions du projet	Renforcer le plaidoyer tant au niveau national que local privilégier les actions au niveau local	Equipe d'initiation du Projet			
2	Manque de synergie entre les structures et partenaires potentiels	Décembre 2012	Opérationnel	Dispersion des ressources nationales et faibles appropriation des acquis	Impliquer les structures et partenaires potentiels pour une convergence de vision	Equipe d'animation du Projet			
3	Manque d'engagement des communes à mobiliser leurs compétences pour la réalisation des BPC	Décembre 2012	Opérationnel	Impacts limités des actions du projet	Susciter l'intérêt et motiver les Communes à s'approprier les BPC	Equipe d'animation du Projet			
4	Influence de la fièvre électorale communale sur la sérénité dans la réalisation des actions du projet	Janvier 2013	Stratégique	Dilution des actions du projet dans des récupérations politiques	Eviter tout amalgame entre les activités du projet et les actions électoralistes	Equipe d'animation du projet			